



Plaisanciers et pêcheurs à pied défendent la pêche de loisir

L'association des plaisanciers et pêcheurs à pied de la Côte Ouest s'est réunie vendredi sous la présidence de Joel Aubert, en présence de Jean Lepigouchet, président du comité 50. Le nombre d'adhérents en 2012 était de 214 au total dont 21 pêcheurs à pied. « Une perte de 41 adhérents par rapport à 2011, s'explique par la création d'une association à Pirou, a indiqué le président. Cependant, elle reste la quatrième de par le nombre parmi les 22 associations au sein du comité 50. » Tout au long de l'année, les membres du bureau ont participé à de nombreuses réunions et conférences concernant la pêche de loisir ou la mise en place du parc marin. 2012 a été marquée par la signature d'une charte d'une pêche de loisir éco-responsable et la mise en place de diverses mesures contraignantes (déclaration de pêche, marquage de certaines espèces, nouvelles

tailles, etc.) « La fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France qui a accepté, mais pas demandé certaines dispositions, a réclame une pause dans ces réformes pour évaluer l'impact de ces mesures », a confié le président. Le comptage, les quotas, le carnet de prélèvement, le projet du parc marin sur le littoral ouest, la mise en place de Natura 2000, la réflexion sur la communication, la remise en cause de l'accès aux installations conchyliques et divers autres points ont été abordés au cours de cette assemblée.